

Les Lieux Phare.S

Charte De La Gouvernance Collective Et Partagée

« **L'Écocratie au service des Milieux Vivants** »

PRÉAMBULE : L'INSPIRATION ÉCOCRATIQUE

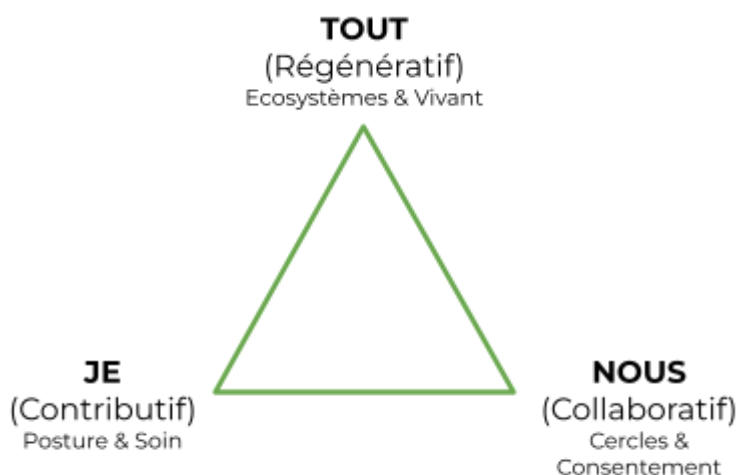
L'association **Lieux Phare.S** a fait le choix d'inscrire sa gouvernance dans le modèle de l'**Écocratie** : une gouvernance partagée, distribuée, vivante et régénérative, guidée par la prise en compte explicite de l'interdépendance entre les humains et les non-humains.

Face aux dérives des structures pyramidales et à l'impasse des modèles de gestion traditionnels, nous affirmons que le pouvoir ne s'exerce ni *sur* les personnes, ni *sur* la nature, mais **par et avec le milieu**. Il s'agit de distribuer l'autorité de manière agile, de clarifier les responsabilités et de replacer la régénération de la vie au cœur de chaque arbitrage.

Cette charte constitue la boussole méthodologique et relationnelle de tous les groupes, cercles et clairières qui composent notre réseau.

TITRE I : LES 3 PILIERS ÉTHIQUES DE NOTRE ÉCOCRATIE

Notre gouvernance partagée repose sur l'articulation dynamique et indissociable de trois dimensions fondamentales :



1. Le « JE » Contributif (L'engagement individuel)

Chaque membre ou bénévole est l'acteur premier de la dynamique collective. Le *JE Contributif* exige :

- **Un état d'esprit apprenant** : Accueillir le doute, reconnaître ses limites, faire preuve de curiosité et d'humilité.
- **La responsabilité individuelle** : Être garant de ses engagements, s'auto-réguler et transformer ses tensions personnelles en propositions constructives pour le groupe.
- **La communication contributive et le feedback** : Donner et recevoir des retours réguliers, bienveillants et factuels, afin d'alimenter la croissance de chacun et de l'organisation.

2. Le « NOUS » Collaboratif (La puissance du collectif)

La coopération au sein de l'association repose sur des structures claires, souples et transparentes. Le *NOUS Collaboratif* implique :

- **L'équivalence et la souveraineté partagée** : Aucune personne ou classe de membres ne détient un pouvoir de domination. Chaque voix est écoutée avec la même valeur.
- **La clarté des rôles et la redistribution de l'autorité** : Le pouvoir est découpé en *rôles* dotés de périmètres d'autorité explicites, plutôt qu'incarné par des statuts hiérarchiques rigides.
- **L'agilité et l'évolutivité** : Les règles du jeu, la structure et les projets sont en constante adaptation face à la réalité du terrain (*gouvernance évolutive*).

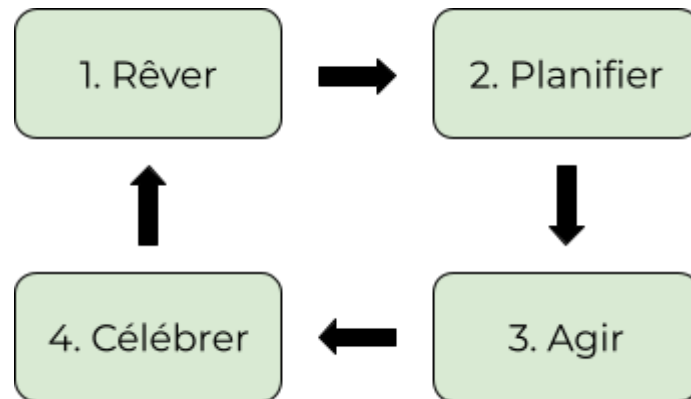
3. Le « TOUT » Régénératif (L'alliance écosystémique)

Notre gouvernance ne se limite pas à la gestion des relations humaines : elle englobe les écosystèmes naturels et sociaux dans lesquels nous sommes enracinés. Le *TOUT Régénératif* exige :

- **Dépasser la simple neutralité** : Passer d'une logique de réduction des impacts négatifs à une logique d'action **activement régénérative** pour les sols, la biodiversité, les cours d'eau et les liens humains.
- **La prise en compte des voix non-humaines** : Intégrer les besoins et les rythmes de la faune, de la flore et des paysages dans les processus de décision, via l'action du **Collège du Vivant**.

TITRE II : LES 4 ÉTAPES DE LA GESTION CYCLIQUE DES PROJETS

Toute initiative, tout projet ou toute création de clairière au sein des Lieux Phares s'organise selon un rythme cyclique inspiré des processus biologiques, articulé en 4 étapes clés :



1. **RÊVER** (*Inspiration et Intention*) : Poser la vision, capter les besoins du milieu, écouter les intuitions, clarifier la raison d'être du projet et sa résonance avec le Manifeste.
2. **PLANIFIER** (*Espace du **NOUS** et Structure*) : Concevoir la gouvernance du projet, distribuer les rôles, établir le budget conscient, rédiger la feuille de route et identifier les ressources.
3. **AGIR** (*Action autonome et Coopération*) : Déployer les actions sur le terrain (chantiers, ateliers, expérimentations, recherche-action) dans le respect de l'autonomie des rôles d'exécution.
4. **CÉLÉBRER** (*Évaluation et Amélioration*) : Prendre le temps de reconnaître le chemin parcouru, partager la gratitude, évaluer l'impact sur le milieu et capitaliser sur les apprentissages pour nourrir le cycle suivant.

TITRE III : PROCESSUS DE DÉCISION ET D'ÉLECTION

Article 1 : La Décision par Consentement

Pour les décisions structurelles, stratégiques ou ayant un impact sur les règles du jeu, l'association utilise la **Décision par Consentement**. Une décision est adoptée lorsqu'il n'y a plus aucune **objection raisonnable et motivée**.

- **Définition de l'objection raisonnable** : Une objection n'est ni une préférence personnelle, ni une opinion. C'est la démonstration qu'adopter

la proposition en l'état **présente un risque grave pour la raison d'être, la sécurité ou la santé du projet ou du milieu naturel.**

- **Intégration** : L'objection n'est pas un blocage, mais une contribution précieuse. Le groupe collabore pour amender la proposition initiale jusqu'à ce que l'objection soit levée.

Article 2 : Les Réunions Opérationnelles et Réunions de Gouvernance

- **Réunions Opérationnelles** : Consacrées à la fluidité de l'action, au suivi des indicateurs, au traitement rapide des nouvelles informations et à l'entraide entre rôles.
- **Réunions de Gouvernance (Structurelles)** : Consacrées à la création ou modification des rôles, à l'évolution des règles du jeu et au traitement des tensions structurelles par consentement.

Article 3 : L'Élection par Résonance (ou Sans Candidat)

Pour attribuer un rôle au sein d'un cercle (animation, secrétariat, représentation), le groupe recourt à l'**Élection sans candidat** :

1. Définition claire du rôle et de ses redevabilités.
2. Tour de nomination à bulletin ouvert (chacun désigne la personne la plus adaptée et motive son choix).
3. Tour de report ou d'ajustement.
4. Proposition faite par le/la facilitateur(trice) et validation par consentement.

TITRE IV : ARCHITECTURE EN CERCLES ET ROLES ÉVOLUTIFS

Article 1 : Structuration en Cercles

L'association s'organise en une structure de cercles autonomes, reliés et emboîtés :

- **Le Cercle Cœur / Alignement** : Garant de la cohérence globale, de l'éthique et de l'allocation des grandes ressources.
- **Les Cercles de Clairières** : Cercles locaux régissant la vie, les usages et l'éco-gestion d'un lieu physique spécifique.
- **Les Cercles Projets / Thématiques** : Cercles temporaires ou permanents dédiés à des actions précises (ex. : *Recherche Low-Tech, Médiation Culturelle, Édition & Récits, Transmission Agroécologique*).
- **Le Collège du Vivant** : Cercle transversal portant la voix des écosystèmes et disposant de sa puissance d'alerte et de veto.

Article 2 : Le Double Lien

Afin de garantir une circulation fluide de l'information sans recréer de hiérarchie :

- Chaque cercle secondaire est relié au cercle supérieur par au moins **deux personnes distinctes** :
 1. **Le Premier Lien (Lien d'orientation/animation)** : Mandaté par le cercle parent pour veiller à la réalisation des objectifs.
 2. **Le Second Lien (Délégué de représentation)** : Élu par le cercle secondaire pour porter la voix, les besoins et les tensions de son cercle auprès du cercle parent.

TITRE V : TRANSFORMATION DES TENSIONS ET RÉOLUTIONS DE CONFLITS

1. **La Tension comme source d'énergie** : Au sein des **Lieux Phare.S**, une « tension » n'est ni une faute ni une crise, mais le constat d'un écart entre la situation actuelle et une situation plus souhaitable pour le projet.
2. **Cheminement de régulation** :
 - *Niveau 1 (Autonomie)* : L'individu cherche d'abord à traiter sa tension dans le cadre de son rôle ou en échange direct avec la personne concernée (*Communication Contributive*).
 - *Niveau 2 (Entraide entre pairs)* : Si la tension persiste, la personne peut solliciter une *Session de soutien entre pairs* ou un processus de Co-développement.
 - *Niveau 3 (Instance de Médiation)* : En cas de conflit avéré, la Commission de Convivencia de la clairière est saisie pour faciliter une médiation relationnelle.

TITRE VI : RECONNAISSANCE ET CRÉDITS DES SOURCES (Paternité CC-BY-SA)

L'ingénierie de cette gouvernance s'appuie en grande partie sur les concepts, cadres théoriques et outils de l'**Écocratie** :

- **Paternité de l'Écocratie et de la Facilitation Écosystémique** : Ce document intègre les principes éthiques (*JE Contributif*, *NOUS Collaboratif*, *TOUT Régénératif*), la gestion cyclique et la Constitution de l'Écocratie formalisés par **Présence Active** (publiés sous licence libre *Creative Commons CC-BY-SA* sur presence-active.org / ecocratie.org).
- **Inspiration Philosophique et Politique** : L'association salue la contribution intellectuelle et l'appel à la refondation écologique portés par **Maxime Maintier** dans son ouvrage *Écocratie*.

L'association **Lieux Phare.S** s'engage à partager toute adaptation ou amélioration de ses propres fiches de gouvernance sous la même licence libre CC-BY-SA.

Fait à **[Ville]**, le **[Date]**.

Signatures des représentants des Cercles et du Collège du Vivant :

(Pour le Cercle Cœur)

(Pour le Collège du Vivant)